

*Rapport interministériel
sur l'adaptation des logements,
des villes, des mobilités et des territoires
à la transition démographique*

“ NOUS VIEILLIRONS ENSEMBLE...”

80 propositions pour un
nouveau Pacte entre générations

RAPPORT REMIS À

Brigitte BOURGUIGNON

Ministre déléguée à l'Autonomie

Jacqueline GOURAULT

Ministre à la cohésion des Territoires

Emmanuelle WARGON

Ministre déléguée au Logement

PAR

Luc BROUSSY

Président de France Silver Eco

Directeur d'EHPA Presse & Conseil

Co-fondateur du Think Tank

Matières Grises



A L'ATTENTION DE

Jacqueline GOURAULT,
Ministre à la cohésion des Territoires

Emmanuelle WARGON,
Ministre déléguée au Logement

Brigitte BOURGUIGNON,
Ministre déléguée à l'Autonomie



Bien vieillir : du logement à la ville, des mobilités aux territoires

Mesdames les Ministres,

Vous avez souhaité fin 2020 me confier une mission consistant à réactualiser les constats et propositions que j'avais formulés dans un Rapport sur l'adaptation de la société au vieillissement remis en mars 2013 au Premier Ministre Jean-Marc Ayrault.

Ce faisant, vous avez posé un acte fort : celui d'inscrire cette mission dans le cadre d'une interministérialité qui était souhaitée depuis longtemps par toutes celles et tous ceux qui pensent que la question du vieillissement de la population doit s'appréhender de façon transversale.

En me demandant de traiter aussi bien les sujets liés au logement, à l'habitat, à la ville, aux territoires et à la mobilité, vous vous êtes données collectivement les moyens de répondre à la question qui taraude nos concitoyens : « comment, demain, pourrais-je vieillir chez moi ? ».

A cette question, j'ai souhaité répondre par une approche holistique. Vieillir chez soi suppose un logement adapté à ses fragilités présentes ou futures. Vivre chez soi suppose de bénéficier d'un quartier sécurisant, d'une ville bienveillante qui soient gages du maintien des liens sociaux. Vieillir chez soi suppose aussi des moyens adaptés de mobilités et de transports qui permettent que la vie à domicile ne se transforme pas en assignation à résidence. Vieillir chez soi suppose enfin de prendre en compte la « géographie du vieillissement » puisque nous ne vieillirons pas de la même



Ceci n'est pas un rapport sur les vieux : ceci est un Pacte entre Génération

façon selon l'environnement dans lequel nous évoluons (urbain, péri-urbain, rural, régions riches et jeunes, territoires âgés et dépeuplés...).

C'est ce continuum que j'ai souhaité présenter ici. C'est, à mon sens, cette logique qui nous permettra demain de préparer la société de la longévité et d'entraîner tous les acteurs concernés : l'Etat, ses administrations et ses Agences, les collectivités locales, les organismes de protection sociale, les acteurs de l'immobilier et notamment les bailleurs sociaux, les entreprises, les artisans, les professionnels sanitaires et médico-sociaux, le monde associatif et évidemment les citoyens eux-mêmes.

Je dis bien les citoyens et non seulement les personnes âgées. Car ce qui se joue ici ce n'est pas seulement notre capacité à améliorer nos politiques en direction des plus âgés. Ce qui se joue ici c'est notre capacité à mettre en place un véritable Pacte entre les Génération et entre les Territoires pour que tous nos concitoyens se sentent tous impliqués dans cette révolution de la longévité.

Dans notre société, nous sommes tous le vieux de quelqu'un et chacun le sera à son tour. Au fond, nous aspirons tous à vivre heureux et en bonne santé le plus longtemps possible puisque, comme l'écrivait Sainte-Beuve : « *Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps* ».

Or, la crise sanitaire que nous venons de vivre a montré une fois de plus à quel point nos concitoyens tiennent comme à la prunelle de leurs yeux à cette solidarité intergénérationnelle. Tous les mauvais augures qui ont soufflé sur les braises d'une prétendue guerre des générations en ont été pour leurs frais. Les français aiment leurs vieux et les vieux veulent le bonheur de leurs enfants et petits-enfants. Voilà ce qu'a montré cette épreuve. Voilà le terreau de ce qui peut être une grande et belle réforme de la longévité.

Car, vous connaissez cette autre citation de James Freeman Clarke : « *Un politicien pense à la prochaine élection. L'homme d'Etat, à la prochaine génération* ». Ayons donc l'ambition d'être ici, chacun à notre niveau, des hommes et femmes d'Etat.

Les évolutions que je vous propose dans ce Rapport nécessitent à la fois d'avoir une vision prospective de moyen terme, une approche sociétale et intergénérationnelle et, enfin, une volonté réformatrice.

Une vision prospective car la démographie non seulement ne ment pas mais se révèle parfaitement prévisible. Il ne tient qu'à nous, en anticipant et en préparant le terrain, de ne pas faire d'un fantasme progressif individuel une inéluctable catastrophe collective.

Une approche sociétale et intergénérationnelle car non seulement il nous faut préparer l'arrivée au grand âge de la génération de Mai 68, cette génération qui après avoir bousculé la société aura envie de révolutionner la vieillesse, mais il nous faut faire aussi de la massification du vieillissement une opportunité économique pour les jeunes générations.

Une volonté réformatrice enfin car toutes ces évolutions nécessitent que nous nous mettions sans tarder en action. Refonder du sol au plafond notre système de soutien à l'adaptation des logements, repenser nos villes et nos territoires « *pour tous les âges, tous les usages et tous les partages* »¹, permettre aux différentes générations de vivre ensemble et harmonieusement dans nos quartiers : autant d'orientations qui commandent des politiques publiques plus volontaristes et plus ambitieuses.

Et quel objectif plus exaltant que de servir les plus âgés, les plus vulnérables tout en faisant du bien à l'ensemble de la société ?

J'ai tenté de traduire ici les souhaits et les espoirs des différents interlocuteurs rencontrés.

Après vous avoir remercié une fois encore de m'avoir donné l'opportunité de défendre les idées auxquelles je crois, j'ai envie de conclure en vous disant maintenant : « à vous de jouer » !

Respectueusement,

Luc BROUSSY

*Président de France Silver Eco
Directeur général d'EHPA Presse & Conseil
Co-fondateur du Think Tank Matières Grises*

¹ J'emprunte cette formule malicieuse à mon ami et complice Jérôme Guedj

Ainsi, en 2021, la transition démographique doit être considérée au même titre que la transition écologique ou la transition numérique comme une des grandes révolutions du XXI^{ème} siècle qui va venir impacter les nations partout sur la planète.

On pourrait paraphraser la célèbre phrase de Jacques Chirac qui portait, elle, sur l'environnement : « *La planète vieillit et nous regardons ailleurs* »². De la même façon qu'il a fallu que des vigies alertent depuis 50 ans l'opinion publique et les responsables politiques sur les dangers environnementaux que court la planète, il est désormais essentiel que nous prenions au sérieux les effets d'une révolution démographique qui est au cœur de toutes les grandes problématiques sociétales contemporaines³. Des ressources au climat, des conflits aux migrations, de l'urbanisation à la croissance, des retraites à la santé, du numérique aux progrès technologiques : **la transition démographique impactera le XXI^{ème} siècle dans tous les domaines.**

Cette transition démographique va aussi profondément redessiner la carte du monde : en moins d'un siècle la population africaine va passer de 16% à 40% de la population mondiale ; quelques puissances (Pakistan, Nigéria, Ethiopie, Congo, Tanzanie...) vont voir leur population littéralement exploser ; quant à l'Europe, elle va connaître un véritable « hiver démographique » caractérisé par deux évolutions parallèles :

- **La baisse de sa population**

En 30 ans, soit d'ici 2050, la population de l'Europe des 27 (hors migrations) va passer de 517 à 473 millions. Tous les pays européens sans exception vont voir leur population décroître parfois de plus de 20%. Trois pays seulement sur 27 feront exception : l'Irlande (dont la population passera de 4,8 à 5,3 millions), le Royaume-Uni (de 65 à 66 millions) et ... la France (de 67 à 70 millions). A l'inverse, la MittelEuropa va entrer dans un cycle caractérisé par une chute brutale de sa population : l'ensemble des pays du centre et de l'est de l'Europe, Allemagne comprise, va perdre plus de 20 millions d'habitants.

- **Le vieillissement du Vieux Continent**

L'Europe va de surplus connaître un vieillissement brutal de sa population. En 1990, les 0-25 ans pesaient 32% de la population européenne quand les 60 ans et + en représentaient 20%. En 2050, ces chiffres seront respectivement de 25% (- 7 points) et de 35% (+ 15 points). Si l'Europe va connaître un « grand remplacement », ce n'est pas celui fantasmé par les Zemmour et Raspail mais c'est bien celui des jeunes européens par les vieux européens... Par rapport au reste du monde, la « Vieille Europe » sera surtout l'Europe des vieux. En 2050, alors que les « 80 ans et + » représenteront seulement 0,5% de la population africaine, 3% de la population asiatique et 4% de la population mondiale, ils pèseront 10% de la population européenne.



En 2050, le seul grand remplacement c'est celui des jeunes européens par des vieux européens

Parce qu'il va bouleverser les équilibres de la planète, le vieillissement démographique doit devenir un élément essentiel des politiques de développement durable. **Parce qu'elle va modifier l'équilibre de nos territoires et de nos villes, la question de la transition démographique ne peut plus se résumer aux seules politiques sociales du vieillissement.**

Pendant des décennies en effet, les politiques du vieillissement ont été appréhendées sous le seul prisme des politiques sociales. Or, devant les défis qui se posent à nous, une politique du grand âge ne peut plus se résumer à la livraison des boîtes de chocolats à Noël, à l'organisation du déjeuner annuel des Seniors, au calcul du GIR moyen pondéré dans un Ehpad ou à l'élaboration de schémas gérontologiques départementaux que plus personne ne lit.

Il faut monter d'un cran notre degré d'exigence sur ces sujets et concevoir nos politiques publiques de façon beaucoup plus panoramique.

² Dominique Boulbès – L'Opinion – 18 octobre 2020

³ Institut Montaigne - Le défi démographique : mythes et réalités – Note Juillet 2018

le réformer en profondeur pour être à la hauteur des défis. Ce sera l'objet de notre premier chapitre.

• Deuxième condition : une ville bienveillante

Si un logement adapté est une condition nécessaire pour bien vieillir chez soi, elle n'est pas une condition suffisante. Encore faut-il que la personne âgée devenue fragile se sente en sécurité lorsqu'elle sort de son domicile et que l'environnement auquel elle est confrontée soit le plus bienveillant possible. Ainsi, le « quartier » correspond au « territoire de vie » d'une personne âgée qui n'a plus de voiture. Ce périmètre, généralement inférieur à 500 mètres et qui a en outre tendance à se rétrécir avec l'avancée en âge, est celui où on doit pouvoir trouver commerces, services publics et services de santé.

Au-delà, c'est toute la ville qui doit être bienveillante. **Une ville « amie des aînés », une ville « silver friendly », c'est une ville qui - nous y reviendrons - doit penser son habitat, ses voiries, son mobilier urbain, ses carrefours et ses passages piétons** en fonction de l'usage qu'en ont les personnes les plus fragiles comme elle doit être suffisamment inclusive pour lutter contre ces maux endémiques de nos sociétés que sont la solitude et l'isolement social.

• Troisième condition : une mobilité qui prend en compte les fragilités

Un logement adapté, une ville bienveillante... mais l'autonomie nécessite aussi qu'une personne âgée fragile puisse se déplacer d'un point à un autre pour mener une vie sociale normale. Or, disons-le-nous franchement : rien n'est fait dans notre société pour faciliter la mobilité des seniors.

Le piéton âgé ? Une statistique dit tout de son insécurité potentielle : 1 piéton sur 2 qui décède chaque année a plus de 65 ans. C'est toute la conception de nos villes qui doit être repensée à l'aune de ce risque : des trottoirs aux passages-piétons, des trottinettes aux nids-de-poule. Le conducteur âgé ? Rien n'est fait non plus pour lui permettre de conduire le plus longtemps possible en toute quiétude. Quand, dans les 20 prochaines années, le vieillissement va exploser dans les zones péri-urbaines, l'incapacité à conduire deviendra un des principaux

motifs d'isolement. L'utilisateur âgé des transports en commun ? Il est aujourd'hui dans un état de défiance avéré qu'il s'agisse de la conduite intranquille des bus, de l'inaccessibilité des gares et stations de métro, de l'absence de signalétique rassurante ou d'une billetterie bien peu adaptée aux plus fragiles.



Vieillir chez soi ne doit pas se transformer en assignation à domicile

• Quatrième condition : vieillir en fonction de son territoire

Qu'on vieillisse en centre-ville, au cœur d'un quartier prioritaire de la ville, en milieu péri-urbain, en milieu semi-rural, en milieu rural ou à la montagne, les besoins d'une personne âgée fragile ne seront pas les mêmes. On ne sera pas non plus confronté aux mêmes défis qu'on vieillisse au cœur de la métropole de Nantes ou dans la Creuse. Dans un pays partagé par sa passion pour l'égalité (on exige une égalité de traitement partout sur le territoire) et son souhait croissant d'un « sur-mesure » mieux susceptible de répondre aux spécificités du terrain, il est essentiel de penser une « géographie du vieillissement » qui prenne en compte le territoire dans lequel on va vieillir.

Voilà comment doit se concevoir une politique ambitieuse pour permettre aux français demain de vieillir à domicile : dans une globalité qui prend en compte aussi bien la maison que le territoire, le quartier que les moyens de mobilité, la voirie que les toilettes publiques, l'accès à Internet que le soutien aux services d'aide et de soins à domicile. Ici, tout se tient. Tous ces éléments participent d'une approche holistique sans laquelle vieillir chez soi peut rapidement s'apparenter à une assignation à domicile. Cette politique est d'autant plus nécessaire que nous allons entrer de plain-pied désormais dans une révolution démographique et sociétale radicalement nouvelle.

Pour permettre à des millions de personnes âgées demain de vieillir le plus longtemps possible chez elles, un logement adapté constitue une condition indispensable mais pas suffisante. Si le logement de la personne âgée représente un havre de paix baignant dans un environnement hostile, la personne sera heureuse à condition ... de ne pas sortir de chez elle.

Telle est ici notre conviction : la capacité d'une ville à créer du lien social et à être à l'écoute des fragilités est une condition sine qua non d'une véritable politique de soutien à domicile. Sans cela, la vie « chez soi » ne ressemblera qu'à une assignation à domicile.

I. UN CONSTAT : LA NÉCESSITÉ POUR LES MAIRES D'UNE POLITIQUE À 360°

Jusqu'ici, la gestion du grand âge dans les villes était plutôt l'apanage de l'Etat et des Départements, le Maire n'ayant la main ni sur les créations d'Ehpad, ni sur les créations de Service d'Aide et/ou de Soins à Domicile ni même sur les Résidences Autonomie. Mais cette situation est en train d'évoluer : désormais, les Maires sont en passe de devenir sur leur territoire les grands architectes de la transition démographique.

1. UN DÉFI POUR LES MAIRES

Si les décisions majeures dans le champ du grand âge relevaient de l'Etat et du Département au détriment des Maires, les communes avaient de surcroît trop souvent une vision étriquée de ce que peut être une politique du vieillissement. Pendant longtemps, et encore aujourd'hui ici ou là, les politiques du vieillissement ont été de la seule responsabilité du maire-adjoint - plutôt de la maire-adjointe d'ailleurs... - aux affaires sociales ou du conseiller municipal délégué aux seniors, le tout piloté par le Centre Communal d'Action Sociale. **Longtemps, les politiques du grand âge ont été considérées sous le seul prisme social et sanitaire.** Longtemps, l'organisation du déjeuner annuel des seniors, la distribution des boîtes de chocolats à Noël et la sortie culturelle au théâtre ont tenu lieu de règles d'or à la lisière de la commisération et du clientélisme.

Tout cela est clairement en train de changer. Paradoxalement, la nouvelle génération de jeunes édiles appréhende autrement la question de la longévité et la considère comme aussi structurante pour leur ville que la transition numérique ou la transition écologique. **Des maires de tous bords avec lesquels nous nous sommes entretenus durant cette mission comme David Lisnard (Cannes), Patrick Haddad (Sarcelles), Christophe Bechu (Angers), Johanna Roland (Nantes), Nathalie Appéré (Rennes), Michaël Delafosse (Montpellier), Yann Galut (Bourges) ou Karim Bouamrane (Saint Ouen) ont tous intégré dans leur politique municipale la question du vieillissement comme un sujet structurant et transversal.** Ceux-là, et bien d'autres encore, ont parfaitement intégré les analyses sociologiques, démographiques et politiques qui contraignent désor-

mais les édiles à penser autrement l'âge de la vieillesse.

Mais ne considérons pas cette prise de conscience comme une évidence : trop de villes en France continuent en 2021 d'avoir une vision « old school » de ces questions. Or, ce dont nous parlons ici, ce n'est pas une « *politique municipale au service des aînés* ». Ce que nous appelons de nos vœux dans le chapitre qui s'ouvre, c'est à une prise de conscience des villes et des territoires pour gérer les conséquences de la révolution de la longévité et penser la transition démographique de façon moderne.

D'autant que les Maires et les présidents d'EPCI (qu'il s'agisse de présidents d'agglomérations, de métropoles, de communautés de communes ou de communautés urbaines) sont désormais en première ligne quand on évoque la question de l'adaptation des villes au vieillissement. Cette responsabilité est, au fond, assez nouvelle. Non que les maires n'aient pas eu depuis toujours le souci de mener des politiques favorables aux personnes âgées sur leur territoire mais, comme on l'a vu l'Etat et le Département étaient compétents sur les questions de dépendance. Les choses sont cependant en train de changer pour deux raisons. D'abord pour une raison purement démographique que nous avons déjà expliqué dans l'avant-propos : lors du mandat municipal 2020-2026, la France va connaître une explosion des 75-84 ans de + 30%. En moyenne dans les communes françaises, la population des 75-84 ans va augmenter de près d'un tiers d'ici la fin du mandat actuel. Et de + 47% d'ici 2030 ! Une hausse absolument incroyable, jamais constatée jusqu'ici dans l'histoire démographique de notre pays. Et comme ces chiffres constituent une « moyenne », il va de soi que certaines communes connaîtront un vieillissement plus accentué encore. A l'inverse, et dans la même période, le nombre de 85 ans et plus va connaître une relative stagnation. Or, les 75-84 ans sont des personnes âgées qui vivent chez elle, qui vivent dans la ville, qui votent et qui très majoritairement ne sont absolument pas en perte d'autonomie. Bref : cette population-là est celle dont les Maires sont responsables en première ligne.

Au-delà des maires, la question se pose évidemment de la responsabilité dans ces domaines des Métropoles. Depuis la loi MAPTAM de 2014, on compte une

vingtaine de métropoles en France qui toutes ont montré leur souhait d'organiser de façon volontariste l'avenir de leur territoire. Elles aussi doivent donc prendre à bras-le-corps ces défis. Un bon moyen serait déjà de donner à ces métropoles la capacité de créer et de gérer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), revendication que porte, à raison, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale¹. A France Urbaine également de faire de la transition démographique un sujet de débat interne.



Lors du mandat municipal 2020-2026, la France va connaître une explosion des 75-84 ans de + 30%. Du jamais vu dans l'histoire.

Ensuite, **l'habitat des personnes âgées est en train d'évoluer vers des formules dont la responsabilité n'incombe plus à l'Etat mais bien principalement aux communes**. Les maires le savent bien eux qui sont assaillis par des demandes de promoteurs qui souhaitent monter des Résidences Services Seniors ou par des bailleurs sociaux, demandeurs de monter des habitats inclusifs ou des résidences intergénérationnelles. Et ce sont encore les Maires qui devront penser l'adaptation de l'habitat au vieillissement dans les différentes OPAH menées sur le territoire de leur commune ou dans le cadre des opérations de renouvellement urbain dans les QPV.

Enfin, pour adapter réellement son territoire au vieillissement, une Municipalité (ou une Agglomération) se devra de plus en plus d'avoir une lecture à 360° : de l'adaptation du logement au déploiement des mobilités et transports adaptés, de l'intensification du lien social et la lutte contre l'isolement à l'adaptation de l'urbanisme... : c'est l'ensemble de ces questions que tout Maire devra traiter globalement pour mener une véritable stratégie d'adaptation de son territoire au vieillissement.

1. Entretien avec Luc Carvounas, président de l'Unccas et maire d'Alfortville.

2. LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE D'ADAPTATION DE LA VILLE

A l'instar de ces gros cargos qui mettent du temps à virer de bord après qu'on leur ait imprimé un nouveau cap, la Ville n'est pas une pâte à modeler qu'on transforme du jour au lendemain. Construire la ville bienveillante pour les plus fragiles est une œuvre de longue haleine qui nécessite à la fois une vision stratégique de moyen et long terme mais aussi une capacité de procéder à des petits pas immédiats.

Mais revenons au seuil de la porte du domicile de la personne âgée lorsqu'elle souhaite sortir de chez elle puisqu'il faut comprendre que c'est là que va se jouer une grande partie de ce qui fera ou non la réussite d'une politique publique du « vieillir chez soi ».



Comprendre l'importance du Quartier, cet autre « chez soi »

N'oublions pas ce qu'est ici notre obsession : que les millions de personnes âgées de demain puissent, après 80 ans, 85 ans, 90 ans, continuer à vivre chez elles et pour cela puissent évoluer dans la ville sans prise de risque excessive.

Or, **on ne peut réduire le « chez soi » aux frontières de son domicile privé.** Quand une personne âgée ne se déplace plus en voiture, son champ d'action, son « territoire de vie » correspond à l'espace de ses activités quotidiennes. Lorsque des chercheurs se sont penchés sur ce « territoire de vie », ils ont mesuré avec précision et pertinence le périmètre qu'il recouvrait et ont montré :

- d'abord que la majorité des personnes âgées vivent au quotidien dans un périmètre inférieur à 500 mètres.
- ensuite que ce périmètre ne cesse de se rétrécir avec l'avancée en âge.
- enfin que la proximité de commerces et de

services est un puissant facteur d'intégration et de conservation des liens sociaux

Avec l'avancée en âge, les mobilités s'amenuisent et conduisent progressivement à un rétrécissement de l'espace de vie. Les liens sociaux peuvent alors se raréfier et, rapidement, le repli sur le domicile peut provoquer des phénomènes d'isolement et de déprise qui contribueront irrémédiablement à accélérer la perte d'autonomie. **Ainsi, autant que le logement, le « quartier » peut aussi bien être un facteur de socialisation et d'intégration qu'un facteur d'isolement et de dégradation de l'autonomie.**

Le quartier est surtout l'unité urbaine où peuvent s'organiser les solidarités de proximité et de voisinage, où peut s'opérer le repérage des fragilités et où vont se développer les formules intermédiaires de prise en charge entre le domicile et l'Ehpad. **Il est d'autant moins raisonnable d'envisager son avancée en âge loin des commerces et des services que toutes les études montrent que les courses constituent le premier motif de sortie des personnes âgées : à la boulangerie pour 19%, au marché (14%) ou à la pharmacie (11%).** A l'évidence, l'accessibilité à pied des commerces et services se révèle un puissant facteur d'intégration sociale et de lutte contre l'isolement, les relations sociales et familiales ayant par ailleurs tendance à décliner.



Les commerces sont les premiers liens sociaux d'une personne âgée

Il faut donc réaffirmer l'importance du rôle des commerçants et des pharmaciens, lieux vers lesquels convergent chaque jour beaucoup de personnes âgées. Il y a là un vrai dialogue à entreprendre

entre pouvoirs publics et fédérations de commerçants pour voir comment intégrer les contraintes et les besoins des personnes âgées au quotidien. Cela va d'éléments pratiques (hauteur des rayonnages, taille des étiquettes, univers sonore, éclairage, lourdeur des chariots, accessibilité...) à des éléments plus psychologiques (présence de vendeurs) voire commerciaux (développement du portage à domicile). Tout ce qui peut encourager l'entente et la compréhension entre personnes âgées et commerçants participe d'une vraie politique de prévention. Mais de cette décennie 2020-2030, les élus locaux vont devoir intégrer avec un peu plus de volontarisme que ce ne fut le cas jusqu'ici la dimension du vieillissement dans les aménagements urbains.

La question du banc public est le symbole de ces nouveaux besoins. En 1953, Georges Brassens chantait les amoureux qui s'écrotaient sur les bancs publics. A partir des années 80, des élus se mettent progressivement à les supprimer sous prétexte qu'ils sont devenus des lieux essentiellement occupés par des SDF, des « punks à chien » ou des jeunes un peu trop bruyants. Et quand ces bancs sont maintenus dans l'espace public, ils sont entrecoupés d'accoudoirs ou, pis, remplacés par des « appuis-fesses » dont le nom, horrible, est à la hauteur du confort... Quant à la nouvelle invention urbaine, l'«assis-debout», ce siège, glissant, proprement impraticable pour la moindre personne âgée, il est devenu le moyen le plus efficace pour qu'une personne âgée de se retrouver...couchée par terre ! Et cette fois, ce ne sera pas la faute à Voltaire ... mais bien celle du Maire.



Bancs publics, toilettes publiques, arrêts de bus, végétalisation : le carré magique

Il faut désormais comprendre – mais la vérité commande de dire que de plus en plus d'élus en ont pleinement conscience – que pour une personne âgée qui veut aller de chez elle à la boulangerie par le seul moyen de locomotion qui lui reste, c'est-à-dire ses

jambes -, l'absence de bancs publics jalonnant son parcours peut devenir totalement rédhibitoire. On en revient à Brassens qui dans la même chanson observait que « *Les gens qui voient de travers pensent que les bancs verts qu'on voit sur les trottoirs sont faits pour les impotents ou les ventripotents* ». Pas faux !

Cette problématique des bancs publics, on peut aisément la dupliquer pour toute une série d'autres éléments urbains : **la créations d'espaces verts, de parcs et de jardins ; la sécurisation des cheminements en centre-ville dans les « zones 30 » ou encore les arrêts de bus.** Ce qu'il faut, comme dirait Jérôme Guedj, c'est regarder la ville « *avec un oeil de vieux* »². On pourrait aussi inviter les élus à déambuler dans leur ville « *avec des jambes de vieux* ». Ce qui demeure le meilleur exercice pour repérer nids de poule, dénivelés, passages glissants etc... Même la qualité des arbres qui sont plantés aux abords des trottoirs sont un élément important : plus leurs feuilles tombent, plus les personnes âgées ont un risque de chuter.

PROPOSITION n°43

Intégrer dans les appels d'offres de mobilier urbain une « prime » aux entreprises qui pensent la question des fragilités

Que dire aussi d'un sujet dont on comprend bien qu'il a du mal à s'imposer dans le débat public et pourtant... **oui, les toilettes publiques sont un sujet politique !** A la faveur de la crise et de la fermeture des cafés, on a vu un incroyable regain d'intérêt pour des mobiliers urbains dont on n'avait parfois l'impression qu'ils étaient surtout fréquentés par les gens de la rue. Quand on sait que 32% des femmes de 80 ans et plus sont concernées par des problèmes d'incontinence, on voit que ce sujet n'est pas anecdotique. Il concernera dans les prochaines années quelques millions de personnes qui, si elles n'ont pas le moyen d'aller dans des toilettes publiques propres et sécurisés, seront contraintes de sortir de moins en moins.

² La Gazette des Communes – Interview de Jérôme Guedj – 21 novembre 2019